

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonnette*

Vice-présidence

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 septembre 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215967001

**Accorder un contrat à la firme CIMA+SENC, pour la
fourniture de services professionnels de gestion et
de surveillance de chantier dans le cadre du projet
d'installation d'un nouveau système d'alerte en
caserne dans plusieurs bâtiments du Service de
sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période
du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024 - Dépense
totale de 1 409 544,64 \$, taxes incluses (Contrat : 1
225 691 \$ + Contingences 15 % : 183 853,64\$) - Appel
d'offres public # 21-18811 - 1 soumissionnaire.**

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Boivin Roy
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215967001

Accorder un contrat à la firme CIMA+SENC, pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024 - Dépense totale de 1 409 544,64 \$, taxes incluses (Contrat : 1 225 691 \$ + Contingences 15 % : 183 853,64\$) - Appel d'offres public # 21-18811 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 16 septembre 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire..*

Le 15 septembre 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le SIM opère depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI) qui est au cœur de ses activités opérationnelles, notamment pour la répartition des appels d'urgence et

la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM sur le territoire montréalais. Le système d'alerte en caserne est une composante vitale de ce système en raison de son rôle essentiel dans la réception des ordres de mission des interventions et leur diffusion en caserne sous forme de voix synthétisées. Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du SIM.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 42 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 4 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de de 21,24% favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les représentants du Service ont expliqué que le taux horaire inférieur proposé par le soumissionnaire explique l'essentiel de l'écart de coût entre la soumission et l'estimé de la Ville. Il est précisé que la teneur du projet et la réalisation de plusieurs bâtiments simultanément a probablement permis cet écart. Il est enfin spécifié que, parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, 2 ont mentionné ne pas avoir la capacité ou la disponibilité pour un tel projet et l'autre n'offrait pas ces services. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE215967001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.